



Probleme avec organisme de credit

Par **anais235**, le **09/01/2008** à **17:49**

Bonjour, rnJ'ai un litige avec mon organisme de credit: rnj'ai emprunter il y'a 3 ans et demi 12 000€, j'ai toujours honoré mes mensualités de 289€ par mois. rnIl y'a deux ans je me suis retrouvée au chômage, et j'ai quitté la personne qui s'était porter co emprunteur. rnEn février 2007, j'ai entamé une formation professionnelle ne me donnant que 300€ par mois pour vivre, après diverses menaces de l'organisme envers moi et mon ex ami, j'ai réussi à négocier une baisse de mes mensualités à 189€ par mois. En septembre j'ai retrouvé un travail et mon contrat se termine dans deux semaines, ensuite revenu=0 car pas assez de cotisations chômage (il me manque un mois et demi). Mon organisme de credit m'a envoyé en décembre un courrier me réclamant 513€ pour une mensualité de retard(en décembre) rejetée par ma banque. Pour prouver ma bonne foi, j'ai donc envoyé un chèque de 189€ qui a bien été encaissé. Cette semaine je reçois une lettre datée du 22 décembre me demandant de payer 513€ sans compter une mensualité de janvier qui passe de 189€ à 329€. rnj'ai donc fait opposition à mon compte de cette somme, je leur dois pour janvier 189€ que je vais payer par chèque. rnLes négociations avec mon organisme sont difficiles et leur attitude qui enfonce les gens et les mène plus bas que terre, c'est dur, ça ne donne pas envie de les contacter. rnj'ai souhaité changer de co emprunteur pour pas que mon ex ami (marié depuis) ait des soucis ils ont refusé, en m'assurant que c'était impossible. A la prise de mon crédit ils m'ont dit que l'assurance chômage était inutile vu que mon ex ami était fonctionnaire. rnJe ne sais plus comment faire avec eux, le temps presse et je ne vois aucune solution....existe il une faille dans le code des crédits bancaires? quelles solutions pourrais je avoir? je ne veux pas que mon ex ami soit ennuagé et doive payer ni qu'il soit en interdit bancaire ça ne serait pas juste du tout. Dès février mes revenus passent à zéro, ils ne veulent rien savoir, comment puis je faire? merci de me répondre rapidement. rnune internaute en grande détresse

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **09:54**

Bonjour, rnrnSi les négociations sont trop dures, vous pouvez saisir le tribunal d'instance pour demander des délais de paiement plus long.rnrnLe juge pourra vous accorder jusqu'à deux ans de délai avec des mensualités un peu moins lourdes.rnrnEn revanche, il n'existe pas de dispositions particulières pour annuler ces crédits...rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnrnwww.etchevery-avocat.com